Contrat Enfance Jeunesse - Ville de Besançon / CAF de Besançon - Financement 2006 et 2007 du Volet Enfance - Programmation et financement du Volet Jeunesse 2007 - 1<sup>ère</sup> répartition de subventions aux associations - Subvention de fonctionnement à l'Association «De Vous à Nous»

*Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur :* Au titre de sa politique enfance - jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements petite enfance, enfance et jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines.

Ainsi, elle gère quinze structures d'accueil petite enfance et organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et vacances.

A ce titre, la Ville est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales de contrats (Contrat Enfance avec le CCAS puis la Ville de Besançon et Contrat Temps Libres depuis 2000) apportant sa participation au développement de ces équipements, structures et actions. Les deux contrats ont pris fin au 31/12/2005.

La nouvelle convention d'objectifs entre l'État et la CNAF pour 2005-2008 puis une circulaire CNAF de juillet 2006 ont transformé ces contrats en un contrat unique, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qu'il appartient aux CAF de conclure avec leurs partenaires.

Ce nouveau contrat, dans ses modalités financières, est extrêmement pénalisant pour les collectivités locales.

#### I - Le Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- ⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
  - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
  - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
  - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
  - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes :
- ⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondante à la participation CAF pour ce contrat, sont régies par le CEJ.

Pour limiter sa contribution en fonctionnement, la CNAF impose des mesures restrictives :

- taux de fréquentation minimum de 70 % pour les structures petites enfance, de 60 % pour les accueils de loisirs,
- prix plafond non révisable et non actualisable fixé très bas, (pour exemple : 4 € par heure/ enfant pour les accueils de loisirs),
- exclusion de dépenses admises auparavant,
- réduction des prises en charge des dépenses de coordination,
- fixation dès le départ d'une enveloppe financière maximum figée, ...

Le CEJ a pour objectif de redéployer des moyens nouveaux pour des créations de places et de nouvelles activités, sauf que la répartition se réalise au niveau national. Exemple : la CAF de Besançon ne disposera sur l'ensemble de son territoire que de 16 000 €/an pour aider au développement en matière d'accueils d'enfance et de jeunesse.

#### II - Le Financement du Contrat Enfance Jeunesse

De nouvelles modalités de financement de l'accueil des enfants et des jeunes :

- la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) est calculée non plus sur le coût réel de chaque établissement (déduction faite des recettes) mais sur un coût horaire plafonné défini par la CNAF,
  - le taux de cofinancement passe pour la CAF de 57 % à 55 % du reste à charge plafonné.

L'année de référence, pour le calcul de la PSEJ, est l'année 2005, la PSEJ 2005 totale versée par la CAF étant de 2 407 946 €.

Ce nouveau système de financement imposé à toutes les CAF par la CNAF, est extrêmement pénalisant pour les collectivités territoriales en ce sens qu'il oblige ces derniers, si elles veulent maintenir un niveau de service constant, à financer les pertes de recettes et qu'il interdit de facto tout développement d'activités nouvelles.

En ce qui concerne la Ville de Besançon, les pertes de recettes progressives dues à l'entrée en application de ce nouveau contrat, calculées sur la base de l'activité et des charges de l'année 2005, sont :

2006 : 126 734 €, 2007 : 253 468 €, 2008 : 380 202 €,

2013 : 1 013 872 €.

La PSEJ prévisionnelle pour 2007 s'élève donc à 2 154 478 €.

Les CAF n'ont reçu que très tardivement, début décembre 2006, les directives précises leur permettant de conclure des CEJ.

Ce retard, allié aux problèmes financiers exposés ci-dessus expliquent que la CAF de Besançon et la Ville n'aient pu signer que le 18 décembre 2006 un CEJ portant sur la seule année 2006.

Pour cette raison, en 2006, la Ville va se trouver dans l'obligation de compenser les pertes de recettes provenant de la CAF (estimées à 126 000 €).

Pour 2006 et 2007, il est proposé que la Ville compense les pertes de financement estimée à 126 734 € en 2006 et 253 468 € en 2007, afin de maintenir un niveau de service équivalent à celui des années précédentes.

De surcroît, en attendant la signature d'une nouvelle convention de quatre ans (2007-2010) et dans le souci de ne pas pénaliser le fonctionnement des organisateurs bisontins des structures d'accueil petite enfance, d'accueils de loisirs ou d'actions et animations «jeunesse», il est proposé de verser, à hauteur de 80 %, la participation financière de la Ville et par anticipation la PSEJ attendue de la CAF.

Cet apport est donc réalisé au prix d'un effort substantiel de la Ville qui anticipe ainsi sur le versement, par la CAF, de la part qui lui incombe au titre de ce partenariat.

#### **III - Le Volet Enfance**

Pour les quinze structures d'accueil petite enfance municipales, le montant de la diminution de la CAF atteint 100 870 € pour 2006 et 201 740 € en 2007 soit une réduction de 3/57<sup>ème</sup> du montant de la PSEJ versée en 2005 (1 916 507 €).

Concernant les trois associations du volet enfance (Antenne Petite Enfance, La Mutualité Française du Doubs et la Maison Verte), la PSEJ 2005 de 174 994 € a subi une diminution de 9 210 € en 2006 et de 18 420 € en 2007.

Par délibération du 22 mars 2007, le Conseil Municipal a décidé de verser des acomptes sur le montant de sa participation et par anticipation sur la Prestation de Service Enfance et Jeunesse dus dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse.

Mais il convient également de prendre en considération les résultats des comptes d'exploitation des structures Ville et des associations.

- pour 2006, les comptes d'exploitation des associations du volet enfance font apparaître un déséquilibre de 10 813 €,
- pour 2007, les budgets prévisionnels, présentés en septembre 2006 ont été établis selon l'ancienne règle de financement du Contrat Enfance (53 % CAF/47% Ville) et n'ont pas intégré la diminution de la participation de la CAF; de ce fait les dépenses non financées atteignent : 45 424 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de compenser pour les années 2006 et 2007 les charges entraînées, d'une part par la baisse de financement de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autre part par l'évolution de l'activité des associations relevant du volet Enfance du Contrat Enfance et Jeunesse.

Associations	Dépenses
Antenne Petite Enfance - Structure d'accueil petite enfance - Année 2006	8 806 €
Antenne Petite Enfance - Structure d'accueil petite enfance - Année 2007	25 841 €
Mutualité Française du Doubs - Année 2006	2 007 €
Mutualité Française du Doubs - Année 2007	8 967 €
Maison Verte - Année 2007	10 615 €

Il est à noter que pour les années 2008 et suivantes, les associations sont invitées à rechercher des financements complémentaires.

#### Association «la Maison Verte» - Régularisation

Dans le cadre du Contrat Enfance 2002, l'Association La Maison Verte, dans un courrier daté du 19 mars 2007, a demandé à la Ville de lui verser la somme de 11 388,89 € au motif d'une erreur de la base contrat 2002.

En effet, au compte d'exploitation 2002, les recettes ont été par erreur majorées de la somme de 11 982,88 € qui correspondaient en fait à une régularisation 2001. Cette majoration des recettes a entraîné une diminution de la base contrat (= dépenses - recettes) : celle-ci s'élevait donc à 66 228 € en 2002 au lieu de 78 210,47 €.

A partir de cette base contrat corrigée, la part due par la Ville s'élevait à 46 926,28 € et la part due par la CAF à **31 284,19 €.** Or les sommes effectivement versées à la Maison Verte au titre de 2002 se sont montées à 49 447,81 € pour la Ville et 26 491,03 € pour la CAF. En outre, la Maison Verte a remboursé 9 117,26 € à la Ville au titre de la régularisation 2002 sur la base contrat erronée.

	Part Ville	Part CAF				
Dû part corrigée 2002	49 447,81 €	31 284,19 €				
Versé au titre de 2002	46 926,28 €	26 491,03 €				
Remboursement par la Maison Verte	9 117,26 €	-				
Total dû	6 595,73 €	4 793,16 €				
	11 388,89 €					

Au total, l'Association La Maison Verte demande à la Ville de Besançon 11 388,89 € qui correspond à la part Ville et à la part CAF.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- rembourser la part due par la Ville à la Maison Verte (6 595,73 €)
- prendre en charge la part due par la CAF (4 793,16 €).

#### **IV - Le Volet Jeunesse**

La programmation 2007 du volet jeunesse du CEJ représente un montant global de 849 550 € pour 2 781 216 € de dépenses prévisionnelles pour 46 actions portées par 17 structures (13 associations, 3 maisons de quartier municipales et deux directions municipales).

Le reste du financement, hors CEJ, est apporté par la Ville (subventions de fonctionnement), les familles, les prestations ordinaires CAF, l'État (CUCS) et le Département du Doubs.

Sur cette base CEJ de 849 550 €, il est proposé pour l'année 2007 que la Ville prenne en charge la perte de financement due au principe de dégressivité dont les principes ont été rappelés ci-dessus.

Pour 2007, la perte de financement s'élève globalement à 28 533 €.

Par ailleurs, afin de permettre aux organisateurs d'accueils de loisirs de garder un niveau de service constant, la Ville compense déjà, depuis 2005, un manque de financement de la part CAF. Il est proposé que la Ville poursuive le versement de ces subventions complémentaires aux organisateurs concernées, à la même hauteur qu'en 2005.

Le montant de ces subventions complémentaires s'élève globalement à 38 728 €.

Base CEJ - Programmation 2007	849 550,52
Part CAF	455 786,87
Part Ville	393 763,65
Dont dégressivité prise en charge par la Ville	28 533,06
Subventions complémentaires Ville	38 728,00

#### La Programmation «Jeunesse» 2007

Les organisateurs bisontins d'Accueils de Loisirs ou d'actions et animations «jeunesse», après dépôt de leurs dossiers de demande de financement, et les actions «Volet Jeunesse» retenues et inscrites au CEJ, en concertation avec la CAF, pour l'année 2007 sont :

Les actions éligibles

Les accueils de loisirs maternels :

- Les Francas du Doubs :
  - \* Montrapon/Fontaine Ecu Kergomard
  - \* Planoise Dürer
  - \* Centre/La Boucle Helvétie
  - \* Orchamps/ Palente Ludothèque
- MJC Clairs Soleils Besançon
- MJC Palente Orchamps
- Antenne Petite Enfance (août)

Les accueils de loisirs élémentaires et adolescents :

- ASEP Cras Chaprais
- Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux
  - \* Top Vacances 4-12 ans
  - \* Top Vacances 13-17 ans
- Vesontio Sports Vacances (qui reprend les activités au titre du CEJ de l'ESBM et de Sports Vacances Orchamps)
- Les Francas du Doubs :
  - \* Velotte Bel Air
  - \* Centre/la Boucle Rivotte

- \* Planoise/Champagne Galilée
- \* Planoise/Ile de France Secteur Jeunes
- MJC Clairs Soleils Besançon :
  - \* Elémentaire
  - \* Adolescents et Partir Jeunes
- MJC Palente Orchamps
  - \* Elémentaire & Adolescents Eté
  - \* Elémentaire & Adolescents Petites vacances
- Centre de Loisirs du Barboux
- ALEDD : accueil de loisirs
- Profession Sports 25 / MSI de Planoise
  - \* Accueil de Loisirs Eté
  - \* Accueil de Loisirs Mercredis
  - \* Accueil de Loisirs Petites Vacances
- Maison de quartier Grette Butte
  - \* Accueil de Loisirs Eté 6-17 ans
  - \* Accueil de Loisirs Mercredis et Petites Vacances 6-17 ans
- Maison de quartier Montrapon Fontaine Ecu
  - \* Accueil de Loisirs Fanart Eté
  - \* Accueil de Loisirs Fanart Mercredis et Petites Vacances
- Maison de quartier Planoise
  - \* Accueil de Loisirs Espace Parents Enfants
  - \* Accueil de Loisirs Adolescents

Les animations enfance et jeunesse :

- Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux
  - \* Animation enfants 4-12 ans
  - \* Animation adolescents 13-17 ans

#### Les séjours :

- Etoile Sportive de Saint-Ferjeux
- MJC Clairs Soleils Besançon : Camps autonomes jeunes
- Maison de quartier Planoise : Mini- camps

Les actions non éligibles (financées par la CAF mais dégressivité par année jusqu'à la fin de leur financement)

- Ville de Besançon
  - \* Vital Sports
  - \* Vital Eté
  - \* Alter Egaux
- MJC Palente Orchamps
  - \* S'ouvrir et découvrir (théâtre périscolaire)
  - \* Spectacles «jeunesse»
- De Vous à Nous
  - \* Activités enfants
- Maison de quartier Grette Butte
  - \* Pôle Enfance (+ de 6 ans)
- Maison de quartier Montrapon Fontaine Ecu
  - \* Animation Jeunesse Eté
  - \* Animation Jeunesse Mercredis et Petites Vacances
- PEP 25 : séjours équitation «aventures équestres»

La programmation 2007 du «Volet Jeunesse» retenu et inscrit au CEJ fait l'objet du tableau ci-joint.

#### Subvention de fonctionnement à l'Association «De Vous à Nous»

Il est proposé d'apporter une subvention spécifique de fonctionnement à l'Association «De Vous à Nous» pour l'ensemble de ses actions «enfance et jeunesse» sur la cité de la Viotte.

Le montant proposé est de 1500 €.

Légende tableaux :

- \* dégressivité : part CAF prise en charge par la Ville
- \*\* Subventions déjà versées au titre des subventions annuelles de fonctionnement

CEJ Volet Jeunesse 2007	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Par Ville	dont dégressivité *
Accueils Loisirs maternels	732 685,46	393 761,43	215 111,69	178 649,74	9 310,58
Accueils Loisirs élémentaires - Ados	1 406 148,61	324 272,32	173 520,80	150 752,43	11 414,32
Accueils Loisirs - Total	2 138 834,07	718 033,75	388 632,49	329 402,17	20 724,90
Séjours	81 646,00	7 936,00	4 129,20	3 806,80	394,32
Actions non éligibles	560 736,00	123 580,77	63 025,17	60 554,69	7 413,84
TOTAL	2 781 216,07	849 550,52	455 786,87	393 763,65	28 533,06

# Organisme : ASEP Cras/Chaprais

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
102	Accueil de loisirs Top Vacances	89 095,00	12 010,92	6 606,01	5 404,91	240,21	9 608,74	604,00	10 212,74	0,00	10 212,74
	TOTAL	89 095,00	12 010,92	6 606,01	5 404,91	240,21	9 608,74	604,00	10 212,74	0,00	10 212,74

### Organisme : Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
103	Accueil de loisirs Top Vacances 4/12 ans	34 228,34	3 628,55	1 995,70	1 632,85	72,57	2 902,84	405,00	3 307,84	0,00	3 307,84
106	Animation globale enfants	63 284,09	8 952,48	4 923,86	4 028,62	179,05	7 161,98	791,00	7 952,98	0,00	7 952,98
107	Accueil de loisirs Top Vacances 13/17 ans	15 701,75	5 214,10	2 659,19	2 554,91	312,85	4 171,28	449,00	4 620,28	0,00	4 620,28
104	Animation globale enfants 13/17 ans	47 318,85	5 839,58	2 978,19	2 861,39	350,87	4 671,66	986,00	5 657,66	2 861,39	2 796,27
	TOTAL	160 533,03	23 634,71	12 556,95	11 077,76	915,34	18 907,77	2 631,00	21 538,77	2 861,77	18 677,38

### Organisme : Vesontio Sport Vacances

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
177	Accueils de loisirs	33 200,00	3 200,00	1 760,58	1 440,42	64,02	2 560,00	499,00	3 059,00	0,00	3 059,00
	TOTAL	33 200,00	3 200,00	1 760,58	1 440,42	64,02	2 560,00	499,00	3 059,00	0,00	3 059,00

# Organisme : Étoile Sportive de Saint-Ferjeux

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
42	Camps de Vacances	59 046,00	2 046,00	1 125,30	920,70	40,92	1 636,80	0,00	1 636,80	0,00	1 636,80
	TOTAL	59 046,00	2 046,00	1 125,30	920,70	40,92	1 636,80	0,00	1 636,80	0,00	1 636,80

### Organisme : Francas du Doubs

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
110	Accueil de loisirs Bel Air Velotte	62 429,00	16 728,00	9 200,40	7 527,60	334,65	13 382,40	2 059,00	15 441,40	8 081,08	7 360,32
116	Accueil de loisirs Rivotte	52 512,00	27 117,00	14 914,35	12 202,65	542,07	21 693,60	2 622,00	24 315,60	12 384,12	11 931,48
115	Accueil de loisirs Kergomard	87 200,00	41 526,00	22 839,30	18 686,70	808,95	33 220,80	0,00	33 220,80	14 949,36	18 271,44
111	Accueil de loisirs Ludothèque Palente/Orchamps	106 872,00	68 156,00	37 485,99	30 670,01	1 362,78	54 524,80	0,00	54 524,80	24 536,01	29 988,79
112	Accueil de loisirs Dürer	174 947,00	106 976,00	58 836,61	48 139,39	2 139,86	85 580,80	0,00	85 580,80	38 511,51	47 069,29
113	Accueil de loisirs Les Sapins	140 338,00	74 944,00	41 219,23	33 724,77	1 498,88	59 955,20	0,00	59 955,20	26 979,82	32 975,38
114	Accueil de loisirs Helvétie	70 618,00	29 775,00	16 375,98	13 399,02	595,49	23 820,00	0,00	23 820,00	10 719,22	13 100,78
118	Secteur Jeunes Planoise	61 396,00	45 706,00	23 309,87	22 396,13	2 742,72	36 564,80	2 150,00	38 714,80	20 066,90	18 647,90
117	Accueil de loisirs Centre Galilée	56 426,00	19 117,00	9 749,48	9 367,52	1 147,37	15 293,60	2 994,00	18 287,60	10 488,02	7 799,58
	TOTAL	812 738,00	430 045,00	233 931,21	196 113,79	11 172,77	344 036,00	9 825,00	353 861,00	166 716,03	187 144,97

# Organisme : MJC de Besançon/Clairs-Soleils

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
166	Accueil de loisirs Ados - Partir Jeunes	51 700,00	14 272,64	7 279,05	6 993,59	856,36	11 418,11	1 880,00	13 298,11	0,00	13 298,11
165	Accueil de loisirs élémentaire	65 542,52	12 682,52	6 468,00	6 214,43	760,95	10 146,02	5 830,00	15 976,02	5 214,43	10 761,59
181	Camps autonomes	22 600,00	5 890,00	3 003,90	2 886,10	353,40	4 712,00	692,00	5 404,00	0,00	5 404,00
173	Accueil de loisirs maternel	68 464,46	53 464,46	27 948,69	25 515,77	2 526,06	42 771,57	0,00	42 771,57	20 780,00	21 991,57
	TOTAL	208 306,98	86 309,62	44 699,64	41 609,89	4 496,77	69 047,70	8 402,00	77 449,70	25 994,43	51 455,27

### Organisme : MJC Palente/Orchamps

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
141	Accueil de loisirs été	220 447,00	28 806,45	15 843,55	12 962,90	576,13	23 045,16	3 319,00	26 364,16	0,00	26 364,16
142	S'ouvrir et Découvrir *	17 082,00	6 497,00	3 313,35	3 183,65	389,81	5 197,60	989,00	6 186,60	0,00	6 186,60
143	Accueil de loisirs maternel	67 051,00	15 218,97	8 370,43	6 848,54	304,38	12 175,18	0,00	12 175,18	6 848,54	5 326,64
144	Spectacle Jeunesse **	103 292,00	15 981,00	8 150,21	7 830,79	958,85	12 784,80	1 737,00	14 521,80	0,00	14 521,80
140	Accueil de loisirs petites vacances	122 755,00	16 074,09	8 840,75	7 233,34	321,48	12 859,27	1 847,00	14 706,27	0,00	14 706,27
	TOTAL	530 627,00	82 577,51	44 518,29	38 059,22	2 550,65	66 062,01	7 892,00	73 954,01	6 848,54	67 105,47

\* S'ouvrir et Découvrir : Part Ville - Éducation - CEL : 2 794 €

\*\* Spectacles Jeunesse : Part Ville - Mission Contrat de Ville : 6 872 €

### Organisme : Le Barboux

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
178	Accueil de loisirs Saint-Claude	46 455,00	1 670,31	918,67	751,64	33,41	1 336,25	1 587,00	2 923,25	0,00	2 923,25
	TOTAL	46 455,00	1 670,31	918,67	751,64	33,41	1 336,25	1 587,00	2 932,25	0,00	2 923,25

### Organisme: PEP 25

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
47	Aventures équestres dans le Haut-Doubs	19 250,00	7 786,00	3 970,87	3 815,13	467,15	6 228,80	868,00	7 096,80	0,00	7 096,80
	TOTAL	19 250,00	7 786,00	3 970,87	3 815,13	467,15	6 228,80	868,00	7 096,80	0,00	7 096,80

### Organisme : ALEDD

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
164	Accueil de loisirs enfants handicapés	40 420,00	5 263,36	2 684,31	2 579,05	315,80	4 210,69	4 709,00	8 919,69	0,00	8 919,69
	TOTAL	40 420,00	5 263,36	2 684,31	5 579,05	315,80	4 210,69	4 709,00	8 919,69	0,00	8 919,69

### Organisme: Profession Sport 25

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
70	Accueil de loisirs Planoise été	48 576,37	5 196,37	2 858,00	2 338,37	103,93	4 157,10	580,00	4 737,10	0,00	4 737,10
71	Accueil de loisirs Planoise mercredis	12 837,62	2 130,62	1 171,84	958,78	42,61	1 704,50	247,00	1 951,50	0,00	1 951,50
72	Accueil de loisirs Planoise petites vacances	48 504,07	4 390,07	2 414,54	1 975,53	87,80	3 512,06	475,00	3 987,06	0,00	3 987,06
	TOTAL	109 918,06	11 717,06	6 444,38	5 272,68	234,34	9 373,65	1 302,00	10 675,65	0,00	10 675,65

### Organisme : Antenne Petite Enfance

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
05	Accueil de loisirs maternel *	17 195,00	3 701,00	2 035,46	1 665,54	74,18	2 960,80	0,00	2 960,80	0,00	2 960,80
	TOTAL	17 195,00	3 701,00	2 035,46	1 665,54	74,18	2 960,80	0,00	2 960,80	0,00	2 960,80

\* Part Ville - Petite Enfance : 1 592 €

# Organisme : De Vous à Nous

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
97	Activités enfants	17 106,00	1 424,86	726,68	698,18	85,49	1 139,89	409,00	1 548,89	0,00	1 548,89
	TOTAL	17 106,00	1 424,86	726,68	698,18	85,49	1 139,89	409,00	1 548,89	0,00	1 548,89

#### **Associations**

	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
	2 143 890,07	671 386,35	361 978,35	309 408,91	20 691,05	537 109,08	38 728,00	575 837,08	202 420,39	373 416,69
TOTAL	2 143 890,07	671 386,35	361 978,35	309 408,91	20 691,05	537 109,08	38 728,00	575 837,08	202 420,39	373 416,69

	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	dont dégres- sivité *	Acompte 80 % CEJ	Subvent. compl.	Total versement	Verse- ment déjà réalisé **	Total verse- ment au 5/07
Accueil de loisirs maternel	732 685,46	393 761,43	215 111,69	178 649,74	9 310,58	315 009,14	0,00	315 009,14	143 324,45	171 684,69
Accueil de loisirs élémentaire - Ados	1 172 828,61	238 000,06	126 576,34	111 424,63	9 084,85	190 400,05	34 033,00	224 433,05	59 095,94	165 337,11
Accueil de loisirs - Total	1 905 514,07	631 761,49	341 688,03	290 074,37	18 395,43	505 409,19	34 033,00	539 442,19	202 420,39	337 021,80
Séjours	81 646,00	7 936,00	4 129,20	3 806,80	394,32	6 348,80	692,00	7 040,80	0,00	7 040,80
Actions non éligibles	156 730,00	31 688,86	16 161,11	15 527,75	1 901,30	25 351,09	4 003,00	29 354,09	0,00	29 354,09
TOTAL	2 143 890,07	671 386,35	361 978,34	309 408,92	20 691,05	537 109,08	38 728,00	575 837,08	202 420,39	373 416,69

### Structures municipales

#### Organisme : Maison de Quartier Grette/Butte

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégres- sivité *
89	Accueil de loisirs été 6/17 ans	31 947,00	13 215,50	7 268,53	5 946,97	264,30
88	Accueil de loisirs 6/12 ans et petites vacances	52 466,00	12 623,76	6 438,12	6 185,64	757,43
90	Pôle Enfance + de 6 ans	50 691,00	31 034,00	15 827,00	15 207,00	1 861,12
	TOTAL	135 104,00	56 873,25	29 533,65	27 339,61	2 882,85

# Organisme : Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégres- sivité *
92	Accueil de loisirs Fanart mercredis et petites vacances	53 175,00	21 770,00	11 973,52	9 796,48	435,37
91	Accueil de loisirs Fanart été	29 086,00	15 140,00	8 326,64	6 813,36	303,44
94	Montrapon Jeunesse mercredis et petites vacances	44 315,00	10 063,00	5 132,13	4 930,87	603,78
93	Montrapon Jeunesse été	20 250,00	1 670,00	851,70	818,30	100,20
	TOTAL	146 826,00	48 643,00	26 283,99	22 359,01	1 442,79

#### Organisme : Maison de Quartier de Planoise

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégres- sivité *
62	Planoise mini-camps	21 699,00	9 599,00	5 279,45	4 319,55	233,26
61	Accueil de loisirs adolescents	14 185,00	5 483,00	3 015,65	2 467,35	130,85
176	Accueil de loisirs Espace parents/enfants	30 762,00	8 441,00	4 642,55	3 798,45	204,82
	TOTAL	66 646,00	23 523,00	12 937,65	10 585,35	568,93

#### Ville de Besançon - Direction des Sports

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégres- sivité *
152	Vital'Sports	89 000,00	4 620,00	2 356,20	2 263,80	277,20
153	Vital'Été	144 250,00	23 163,00	11 813,13	11 349,87	1 389,78
	TOTAL	233 250,00	27 783,00	14 169,33	13 613,67	1 666,98

#### Ville de Besançon - Direction Vie des Quartiers

N°	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégres- sivité *
168	Alter Égaux	55 500,00	21 341,92	10 883,90	10 457,10	1 280,46
	TOTAL	55 500,00	21 341,92	10 883,90	10 457,10	1 280,46

	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégres- sivité *
Accueils de loisirs maternels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Accueils élémentaires - Ados	233 320,00	86 272,26	46 944,46	39 327,80	2 329,47
Accueils de loisirs - Total	233 320,00	86 272,26	46 944,46	39 327,80	2 329,47
Séjours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions non éligibles	404 006,00	91 891,91	46 864,06	45 026,94	5 512,54
TOTAL	637 326,00	178 164,17	93 808,52	84 354,74	7 842,01

#### Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le principe d'une compensation des pertes de recettes estimées du CEJ sur 2006 (126 734 €) et sur 2007 (253 468 €),
- adopter la programmation du CEJ Volet Jeunesse 2007, et les financements correspondants, par anticipation sur la signature du CEJ avec la CAF,

et à autoriser M. le Maire à :

- signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus,
  - verser les subventions selon les tableaux présentés ci-dessus,
- verser une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'Association «De Vous à Nous», les crédits étant imputés au chapitre 65.422.6574.7008.47041,
- solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues des institutions ou autres collectivités locales,
- ouvrir par décision modificative au budget de l'exercice courant les ajustements budgétaires suivants en dépenses et en recettes :

Imputation	Dépenses	Recettes	
65.64.6574.93013.44000	34 647 €		
65.64.6574.94022.44000	10 974 €		
65.64.6574.93014.44000	22 004 €		
65.422.6574.7008.47014	264 707 €		
74.422.7478.7008.47041		215 113 €	
74.64.7478.44034		17 219 €	
74.64.7478.44041		40 000 €	
74.64.7478.44071		30 000 €	
74.64.7478.44091		30 000 €	
TOTAL	332 332 €	332 332 €	

**«Mme Françoise FELLMANN:** Depuis 15 ans sous l'impulsion de l'État et avec l'appui financier de la CAF, nous avons comme bien d'autres villes développé de nombreux services d'accueil pour l'enfance et la jeunesse en signant des conventions de financements: le contrat enfance pour la petite enfance et le contrat temps libre pour les enfants plus âgés. Ces contrats dont le signateur unique est la Ville couvrent des services municipaux mais aussi des services gérés par des associations. Le principe du financement de ces contrats était avantageux parce que la subvention de la CAF correspondait à 57 % du reste à charge une fois les déductions faites des autres recettes, donc évidemment 43 % pour la Ville.

La Ville qui est le seul interlocuteur de la CAF dans le cadre de ces contrats perçoit en fait l'ensemble des subventions qui est dû et ensuite le reverse aux associations. Je vous explique un petit peu pour arriver en fait à la conclusion de ce rapport important que vous avez dans votre dossier. Après la réforme de la prestation de service unique qui concerne les crèches, imposée par la CAF, ça date de 2003 dont l'application pose encore bien des problèmes, la CNAF a décidé de réformer les contrats enfance et les contrats temps libre. Cette nouvelle réforme aussi contraignante que la réforme de la PSU, on peut le

dire aujourd'hui, poursuit les mêmes objectifs, c'est-à-dire diminuer de façon drastique la contribution de l'État au service public et reporter mécaniquement l'effort sur les collectivités locales qui sont les principales gestionnaires des services à la population.

Les communes dans leur grande majorité ont refusé de signer en l'état la nouvelle convention du CEJ et entendent renégocier avec le nouveau Gouvernement. Le contenu de la réforme proposée en 2006 en quatre points principaux : premièrement c'est la fusion des deux anciennes conventions, contrat enfance et contrat jeunesse en un seul qui s'appelle donc le CEJ. Le principe du dossier unique est pénalisant car la CAF ne pourra traiter et verser la subvention globale, et là j'insiste c'est peut-être un petit peu compliqué ou ardu, mais en tout cas j'insiste là-dessus, la CAF ne pourra nous verser cette subvention que lorsque nous aurons fourni toutes les pièces comptables du dossier, c'est-à-dire de nos crèches mais également de toutes les associations, qu'elles soient de l'ancien contrat enfance ou du contrat temps libre. Compte tenu du nombre important d'acteurs, en particulier dans le secteur de la jeunesse, les versements seront retardés, par exemple pour 2006 nous n'avons pas encore pu fournir toutes les pièces comptables des associations et cela veut dire que nous n'avons pas encore touché les 2,3 M€ attendus pour l'année 2006. De plus, la CAF avait prévu de nous verser 50 % d'avances, aujourd'hui ce n'est pas fait non plus, donc vous comprendrez qu'on ait quelques soucis.

En deuxième point, une base de financement qui est plafonnée et dégressive, c'est-à-dire une dégressivité de 3 points par an pendant 8 ans sur la base de la subvention globale perçue en 2005, donc sur des chiffres de 2005. Au terme de ces 8 ans, la Ville de Besançon aura perdu environ 1 M€, ce qui équivaut à une fiscalité de 2 points.

Les aspects qualitatifs qui étaient importants puisque quand nous avions nos comités de pilotage avec la CAF, bien sûr on parlait chiffres, on parlait aussi qualité et on s'aperçoit aujourd'hui que ce n'est plus la qualité, c'est uniquement des bases comptables. On n'aura plus en tout cas à discuter de cette qualité, on ne parlera que de chiffres, alors je ne sais même pas si on aura encore l'occasion de se rencontrer pour cela puisqu'il suffira de s'envoyer les tableaux par courrier.

Le troisième point c'est les indicateurs du coût horaire moyen qui sont imposés au gestionnaire et qui n'ont rien à voir avec les coûts réels des structures, en particulier pour les crèches, peut-être moins pour les CLSH mais en tout cas pour les crèches je ne sais pas du tout les coûts moyens que nous avons, et le quatrième point c'est le taux d'occupation moyen annuel qui est obligatoire. Pour les crèches par exemple c'est 70 % pour nos établissements et 60 % pour les activités en direction de la jeunesse, donc les centres aérés. En fait ce taux est impossible à tenir en particulier, en tout cas dans les crèches le secteur que je connais le mieux puisque avec la mise en place de la nouvelle prestation, les parents maintenant paient, et c'est très bien, à l'heure consommée on va dire, ce qui fait que bien entendu à certains moments de la journée, les crèches ne peuvent pas remplir à 70 % et donc sur la journée il sera impossible d'arriver à ce taux de remplissage même si je n'aime pas spécialement ce mot-là.

Tout comme la convention PSU, la nouvelle convention du CEJ nous impose de nouvelles règles de financement qui sont très contraignantes, je l'ai déjà dit, et qui remettent en cause le fonctionnement même des structures et surtout leur développement à court et à moyen terme parce que je vous le rappelle, on parle toujours des chiffres 2005 et cela pour 4 ans. C'est pourquoi, afin de ne pas pénaliser nos associations qui dépendent de ce contrat, la Ville a décidé d'assurer le relais en versant les sommes qui leur sont dues au titre des exercices 2006 et 2007. Dans l'attente de la signature du nouveau contrat, parce que je pense que bien entendu on le signera, la Ville a aussi décidé de compenser pour les associations concernées, les baisses de subventions qui résultent de ce nouveau mode de calcul également pour les années 2006 et 2007.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les avances à verser aux associations et sur la compensation financière des baisses de subventions induites par le nouveau contrat enfance jeunesse. Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Merci Françoise. Je crois que ce qu'il est important de souligner ce sont les désengagements de l'État. Je sais que ça ne va pas plaire, qu'on va dire que ce n'est pas l'État, mais la CNAF sauf que c'est un peu la même chose car la CNAF ne fait qu'appliquer, que redistribuer un certain nombre d'argent et on sait très bien que les arbitrages se font à Bercy. Je ne veux pas accuser notre Députée puisqu'elle est partie, je n'accuse personne. Simplement là encore, qui dans 8 ans va devoir payer ? Vous avez entendu 1 M€ par an, ce n'est pas 50 000 €, 60 000 €, c'est 1 M€ par an que cela va coûter à la Ville et 1 M€ par an c'est 2 points de fiscalité locale. Vous allez me dire que je fais de la politique, bien oui j'en fais et j'assume je fais de la politique à cet instant précis et je dis qu'on va faire un vrai paquet fiscal et on va tirer sur les collectivités, sur toutes les collectivités d'ailleurs, parce que toutes râlent, on va retirer 1 M€ dans 8 ans, cette année c'est 200 000 € et ce n'est pas qu'une fois, après c'est ad vitam aeternam. Alors je ne fais pas de reproche à nos collègues ici de l'opposition, mais quand même quelque part il faut aussi le dire parce que vous avez entendu aussi ce qu'a dit la Première Adjointe, on va compenser pour les associations car celles qui ont des crèches, je pense à Antenne Petite Enfance par exemple, si on leur retire notre aide, il n'y aura plus de crèche. Or, on sait très bien que dans cette ville il y a un vrai besoin en matière de crèche, il y a trop de personnes qui attendent des places en crèche actuellement et si on en recrée qui va payer ? le contribuable bisontin. Qui sera exonéré ? Ceux qui gagnent le plus dans ce pays. Qui paie ? le contribuable de base. Mais je n'attaque en disant cela ni Jean ROSSELOT ni Loïc LABORIE à qui je passe volontiers la parole. C'est une constatation.

M. Loïc LABORIE: Merci Monsieur le Maire. C'est une constatation, vous ne faites pas de politique.

M. LE MAIRE: Ah si! j'ai dit que j'en faisais justement.

M. Loïc LABORIE: Si vous n'en aviez pas fait, je ne serais pas intervenu mais comme je sais que vous entonnez non pas le chant du départ mais le chant du désengagement de l'État, j'avais préparé quand même des arguments.

M. LE MAIRE: Ce n'est pas le chant du départ, c'est j'y suis j'y reste moi.

*M. Loïc LABORIE :* Je vous invite à lire le rapport de la commission des affaires sociales du Sénat du mois d'octobre 2006 qui a auditionné le Président et le Directeur de la CNAF qui tous deux ont reconnu d'une part que la convention d'objectifs et de gestion pour la période 2005-2008 prévoyait bien sur le volet enfance jeunesse une augmentation de 7,5 % des crédits par an, soit au terme de la convention une augmentation de 30 % des crédits, premier point.

Deuxième point, je vous sors le document...

M. LE MAIRE: C'est certainement vrai mais...

M. Loïc LABORIE: Laissez-moi finir. Deuxième point, si on en arrive aujourd'hui effectivement à ce que la CNAF prenne des mesures drastiques, restrictives, c'est parce que la Cour des Comptes lui a fait remarquer qu'elle gérait assez mal la gestion du FNAS qui finance le volet enfance jeunesse, c'est public je ne dis pas cela pour m'amuser, et qu'au lieu d'avoir une hausse de 7,5 % des recettes, on avait une hausse de 15 % des dépenses par les CAF et que par conséquent la CNAF, c'est logique, a dit à raison de 15 % par an on va exploser. C'est de là qu'on est passé d'une politique de gestion de guichet ouvert où effectivement on était habitué à ce que ce soit assez large, c'était assez large, à une gestion sur enveloppe restrictive. Ça ne va surprendre personne, une hausse régulière annuelle de 15 % du FNAS qui n'était pas provisionnée, excusez-moi c'est comme quand on sous-évalue un contrat de plan, un jour ou l'autre on se rend compte qu'il n'y a pas assez d'argent, c'est pareil.

Je sais que vous avez écrit à l'ensemble des parlementaires de Franche-Comté ; il y a beaucoup d'élus qui s'inquiètent de cela mais il y a un changement de méthode rigoureux qui ne s'applique pas aux contrats en cours mais uniquement aux contrats en renouvellement ou aux nouveaux contrats.

M. LE MAIRE: Mais ils sont tous en cours de renouvellement, vous le savez très bien.

*M. Loïc LABORIE :* Ce qui aurait été bien c'est que vous rappeliez le contexte, voyez ce que je veux dire. Vous faites de la politique mais rappelez le contexte. Il y a une clause qui a été signée, dans la première année, il y a un dépassement de 15 %, après vous vous étonnez que la CNAF qui est gérée de manière paritaire, on va le rappeler aussi, prenne des mesures drastiques parce que la clause signée avec l'État n'est pas respectée au terme de la première année. Voilà, c'est tout, vous faites de la politique mais rappelez le contexte.

M. LE MAIRE: Monsieur l'assistant parlementaire, vous avez le temps, vous, de lire ce qui se dit au Sénat...

M. Loïc LABORIE: Vous avez des services.

M. LE MAIRE: Ce que je sais Monsieur LABORIE, c'est que lorsque ma Première Adjointe est allée à Paris rencontrer le Ministre, il y avait autant de Maires de gauche que de droite, et ce que savent les Maires, eux, c'est qu'ils ont de moins en moins d'argent pour répondre aux besoins des familles. C'est ça qu'il faut savoir. J'ai envoyé une lettre aux Maires de ces départements, j'en ai déjà plus de 100 qui sont d'accord pour signer ces pétitions ; ce sont des Maires de gauche et de droite. Je veux bien, si vous dites qu'il y a un dépassement, que les associations familiales, ceux qui gèrent la CAF soient de mauvais gestionnaires, on leur transmettra, ça leur fera certainement plaisir, le problème c'est qu'il faut trouver de l'argent. N'imitez pas Jean ROSSELOT, laissez-moi terminer, ça vous énerve peut-être mais restez calme, faites comme moi. Simplement ce que je vous dis, c'est que s'il y a besoin d'argent il faut en trouver mais pas le prendre là où il ne faut pas et quand je vois le paquet fiscal que l'on nous prépare, quand je vois qu'on va encore augmenter la TVA sociale qui va défavoriser pas que les plus modestes mais aussi les familles moyennes, il n'y a pas que les pauvres de Mme BRANGET dont elle ne veut plus au centre-ville, l'ensemble des familles vont être pénalisées par cela et je pense que ce n'est pas juste. Je sais que c'est la politique du Gouvernement que vous souhaitez et je vais vous faire un aveu : il y a au moins une chose qu'on ne pourra pas reprocher à ce Gouvernement, c'est de faire ce qu'il a dit. Je pense qu'il faut qu'il le fasse et j'ose espérer que le moment venu, les Françaises et les Français s'en souviendront.

*M. Jean ROSSELOT:* Là on fait de la politique mais je serai très court. Votre discours est de bonne guerre mais très franchement il est obsolète, il est d'arrière-garde parce qu'en effet on change d'époque, c'est un discours qu'on tenait dans les années 70 quand on était encore en croissance économique. Vous parlez du paquet fiscal, ce n'est pas comme cela qu'il faut dire, il faut parler du clavier fiscal. Le b-a-ba des politiques publiques, c'est de se servir de l'instrument fiscal pour poursuivre certains objectifs, c'est bien connu. Les impôts des riches, je préférerais qu'ils soient perçus en France, mais depuis 20 ans ou 30 ans les Gouvernements de droite et de gauche ont fait en sorte que les échanges soient libéralisés, que tout le monde puisse s'installer là où il veut. Comment voulez-vous que les riches français n'aient pas l'idée, comme ça se fait en ce moment, de traverser la frontière à 20 km? C'est comme cela.

M. LE MAIRE: Attendez, on va arrêter là.

*M. Jean ROSSELOT :* Je dis simplement à Annie MENETRIER que le pire qui puisse arriver au Luxembourg, à la Suisse et à la Belgique, ce qu'ils redoutent tous énormément c'est que la France supprime l'impôt sur la fortune. Je veux simplement dire ceci, Monsieur le Maire, vous avez tous parlé longtemps, c'est un discours d'arrière-garde.

On ne peut pas prendre cela en terme de heurt entre l'État et la Ville de Besançon, je vous l'ai déjà dit on est tous en France et il y aura un problème de finances publiques françaises. Le déficit de la Sécurité Sociale c'est 16 milliards, c'est celui de Besançon et de toute la France, le déficit du commerce extérieur pareil, la dette publique c'est 1 000 milliards d'euros. De toute façon il faudra qu'on invente, comme je vous le dis souvent, de nouveaux modes de pilotage de la dépense publique dans les 10 ans, quels que soient les gens au pouvoir.

- M. LE MAIRE: Monsieur CHEVAILLER, ne rajoutez pas à la confusion du débat.
- **M. Pascal BONNET:** Ce que je constate, c'est que vous êtes vous en campagne électorale permanente parce que tout à l'heure vous disiez que soi-disant l'opposition était en campagne municipale mais je vous ai plutôt vous, entendu en campagne et là vous êtes encore en campagne législative alors qu'elle est terminée. Jean ROSSELOT a dit l'essentiel sur la question du clavier fiscal...
  - M. LE MAIRE: Mais vous allez compléter.
- *M. Pascal BONNET :* Notre plaisir ce n'est pas forcément de baisser l'impôt des riches c'est que l'argent reste en France ou revienne en France dans l'intérêt de tout le monde. Quant à la TVA sociale, c'est de la démagogie ; vous savez très bien que c'était un coup de bluff de FABIUS qui électoralement vous a bien rapporté mais un petit peu de simplicité sur ce sujet.
  - M. LE MAIRE : Je ne veux pas relancer la polémique là-dessus.
- *M. Pascal BONNET :* Je crois que c'est Dominique STRAUSS-KAHN qui en avait eu l'idée, donc je pense que dans l'intérêt global du pays on aura à y travailler tous ensemble.

Mme Françoise FELLMANN: Je remarque qu'à chaque fois que je parle de petite enfance et ce n'est pas très souvent, je fais un tabac. Ça passionne les foules, après ça dévie assez on ne parle plus beaucoup de petite enfance. Ne me reprochez pas à moi de faire des interventions politiques régulières parce que ce n'est quand même pas très souvent que j'interviens, mais là j'ai quand même tout ça en travers du gosier. En 2001 on nous a créé les contrats temps libre en nous disant mettez en place des activités, des animations, on vous aidera, on vous finance à 57 %. Ça s'est fait à Besançon, ça s'est fait dans les villages parce qu'il n'y a pas que les grandes communes qui vont souffrir, il y a aussi les villages qui n'avaient rien et là je parle en tant qu'ancienne élue d'un village, on a créé des choses dans tous les villages pour les enfants et maintenant tout va être réduit de la même façon, parce que pour nous c'était 57 %, mais dans certaines villes c'est du 66 % le contrat enfance. Après, vous ne viendrez pas me dire qu'il n'y a pas assez de places en crèche parce qu'avec cela ce n'est pas demain qu'on va en créer de nouvelles. C'est comme le taux de remplissage à 70 % d'une crèche qui ouvre le matin de 6 heures 30 à 18 heures, ce n'est pas possible parce que les parents paient à l'heure et s'organisent forcément pour utiliser moins la crèche. Je trouve tout cela vraiment lamentable et quand on parle de petite enfance, j'aimerais bien que de temps en temps on y revienne, qu'on écoute et qu'on sache vraiment de quoi on parle.

- M. LE MAIRE: Je suis totalement d'accord avec toi et de toute façon on viendra m'expliquer comment on va construire des crèches en perdant 1 M€. Vous viendrez m'expliquer Monsieur ROSSELOT, ça m'intéressera et ça intéressera aussi Françoise FELLMANN.
- *M. Pascal BONNET :* Je suis tout à fait d'accord qu'on parle de petite enfance quand il s'agit de petite enfance mais là c'est la majorité qui a lancé le débat sur un plan national qui n'est pas du tout relatif à la petite enfance et nous répondons. La petite enfance on peut en parler, on a des choses à dire.

*Mme Françoise FELLMANN :* C'est justement du financement de la petite enfance dont j'ai parlé aujourd'hui.

M. LE MAIRE: On ne peut pas ne pas parler de cela, Françoise FELLMANN était en train de nous dire que dans 8 ans on va perdre 1 M€ par an. C'est quand même suffisamment important et suffisamment grave pour qu'on en discute mais je crois qu'on n'arrivera pas à se convaincre les uns les autres».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.